

## **COMPTE RENDU DE SÉANCE** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, *en session ordinaire*,  
**Lundi 3 octobre 2016 à 20 h 30.**

**Étaient présents** : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, *Président de séance*, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Carine MIGNÉ, Marie-Ange FOUQUET, Audrey PATARIN, Josette COURTIN, Auguste GUILLET, Isabelle AVERTY, Sébastien SEGRET, Mathilde BRIAND, Sébastien GUYON, Henri DE LA ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA et Michelle RÉGEASE.

**Absents et excusés** : Mmes et M. Jean-Claude BIRON (pouvoir à Thierry RICARDEAU), Jean-Christophe RAGUET (pouvoir à Nadia RABREAU), Maryse COUGNAUD (pouvoir à Émilie BOCQUIER), Olivier ABILLARD, Patrick CHANSON.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Ange FOUQUET.

Le compte-rendu de la réunion du 5 septembre 2016 est lu et approuvé.

---

### **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout des points suivants** :

- Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 24h/semaine
  - Aménagement du bureau de l'accueil de la Mairie - Complément
- 

### **Suppression à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la suppression du point suivant** :

- Assainissement - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2015 : dossier traité au Conseil Municipal du 11 juillet 2016.
- 

### ↪ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PALLUAU**

#### ➤ **Compte rendu de réunion du Conseil Communautaire du jeudi 22 septembre 2016**

Monsieur le Maire nous informe que nous n'avons pas reçu ce document et que par conséquent nous ne pouvons pas apporter de remarques particulières.

---

### ↪ **CHALLANS-GOIS COMMUNAUTÉ**

#### ➤ **Nombre et répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la future Communauté de Communes**

Madame Nadia RABREAU informe, dans le prolongement de son courrier récemment adressé aux Maires du Canton de Challans, qu'elle a décidé de ne pas postuler.

Monsieur le Maire précise que les 4 élus communautaires se sont mis d'accord avant l'été pour proposer deux d'entre eux au Conseil Municipal. Selon les services de « Challans-Gois Communauté », ce vote doit être effectué en novembre ou en décembre au plus tard.

Dans le prolongement de l'avis favorable donné par le Conseil municipal le 5 septembre 2016 sur le nom, le siège et les compétences statutaires de la future communauté issue de la fusion-extension, le **Conseil Municipal approuve le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la future Communauté de Communes « Challans-Gois Communauté ».**

Résultat du vote à bulletin secret : 21 votants 15 pour, 3 contre, 3 abstentions.

**Madame Josette COURTIN demande la parole à Monsieur le Maire et lui présente sa démission au sein du Conseil Municipal. Madame Josette COURTIN remet un courrier écrit, daté, signé et précise que son départ est motivé par la réforme territoriale (loi NOTRe) qui ne permet pas à des délégués communautaires élus en 2014, comme c'est son cas, de terminer leurs mandats jusqu'en 2020.**

L'information sera adressée au Préfet de la Vendée conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Madame Josette COURTIN ne prend plus part aux décisions et ne participe plus aux votes.**

---

## ↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### ➤ Taxe d'aménagement pour l'année 2017

Monsieur Michel QUAIREAU propose un maintien de la taxe d'aménagement afin de ne pas pénaliser les nouveaux arrivants. Monsieur Malik RABIA propose que l'on examine les possibilités d'exonération auprès des jeunes ménages. Monsieur le Maire souligne les exonérations existantes (abattement de la TH) et les aides auprès des primo-accédants (Pass Foncier). Afin d'étudier les moyens d'aller plus loin, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reporter la décision de maintenir ou de réviser le taux de la Taxe d'Aménagement fixé à 2 % par délibération du 3 novembre 2014.**

### ➤ Espaces verts Rue du Rocher - Devis

Dans le cadre des travaux d'espaces verts Rue du Rocher, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le devis de Pépinières BRENELIERE** de Machecoul, concernant **l'acquisition de fleurs**, pour un **montant total de 1 384,80 € TTC** et le **devis de Pépinières LA RIVIÈRE** de Soullans pour un **montant total de 324,00 € TTC.**

### ➤ EPF – mission de faisabilité urbaine et architecturale Centre bourg

Dans le cadre de **l'étude de faisabilité urbaine et architecturale**, un marché de travaux à procédure adaptée a été lancé. Quatre entreprises ont répondu :

- FORMA 6 de Nantes : 24 930,00 €,
- ATELIER SITES & PROJETS de Montaigu : 22 416,00 €,
- TICA de Nantes : 15 950,00 €,
- ARCHITECTURE BLANCHARD MARSAULT PONDEVIE de La Roche Sur Yon : 17 760,00 €.

Après concertation avec l'EPF de Vendée, il ressort que la capacité de programmiste, les compétences en réhabilitation et en création font partie des critères retenus.

Monsieur le Maire informe qu'un C.C.U. (Contrat Communal d'Urbanisme) a été établi avec le Conseil Départemental autorisant le financement de ces études à hauteur de 30 %, dans la limite d'une dépense globale de 30 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 9 000 €.

**Le Conseil municipal décide de retenir la société ARCHITECTURE BLANCHARD MARSAULT PONDEVIE pour un montant de 17 760,00 €** sous réserve de la rencontre entre Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Claude BIRON 1<sup>er</sup> Adjoint et les représentants de l'entreprise afin d'apprécier les intervenants sur le chantier et l'évolution des conditions financières.

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour, 2 abstentions.

### ➤ Budget Assainissement – Décision modificative

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :**

- |   |               |
|---|---------------|
| - En dépenses : compte 6228 – Divers  | - 46 000,00 € |
| - En dépenses : compte 6152 – Entretien et réparation sur biens immobiliers | - 1 144,29 €  |
| - En recette : compte 706129 – Reversement redevance                        | + 47 144,29 € |

➤ **Sécurité routière – Radar pédagogique solaire - Modificatif**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition financière du SYDEV concernant la fourniture et la pose d'un panneau indicateur de vitesse type EVOLIS SOLUTION équipé d'une alimentation solaire pour un coût total de travaux de 3 630,00 € HT, soit une participation restant à la charge de la commune d'un montant de 2 541,00 €.

➤ **Panneaux noms de rues du « Plateau de la Brosse »**

Monsieur le Maire informe avoir reçu une pétition des habitants du lotissement du Plateau de la Brosse faisant part de leur mécontentement en raison du retard dans la mise en place des panneaux indiquant les noms des rues dans notre lotissement.

Monsieur le Maire rappelle que les noms de rues ont été votés le 4 juillet 2011, que le budget d'acquisition des panneaux a été voté le 4 avril 2016 et que nous n'avons pas le droit d'intervenir sur un espace privé.

Monsieur le Maire indique être convenu avec Monsieur Luc BARRETEAU de l'autoriser à retirer les pierres empêchant la circulation du Plateau de la Brosse vers la Rue des Iris, ce qui a été fait mi-septembre. Il précise que ceci va tout à fait dans le sens d'une volonté de l'équipe municipale de favoriser les continuités inter-quartiers.

Les panneaux seront posés dès la signature de la convention de transfert des équipements communs entre la Commune et le propriétaire du lotissement.

Une réponse va être apportée aux pétitionnaires.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la Société SIGNALÉTIQUE VENDOMOISE de Vendôme concernant la fourniture de panneaux de noms de rues pour le « Plateau de la Brosse » d'un montant de 1 042,32 € TTC.

---

↳ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **Aménagement du bureau de l'accueil de la Mairie - Complément**

Monsieur Franck PELLETIER, Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, réintègre la Mairie à compter du 15 octobre 2016 suite à la fin de sa disponibilité de droit.

▪ **Réaménagement du bureau de l'accueil**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise POTÉREAU-NEAU de Saint Christophe du Ligneron concernant la fabrication et la pose d'un bureau supplémentaire avec meubles de rangement pour un montant de 1 824,00 € TTC

▪ **Poste informatique supplémentaire**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de signer le devis de la Société ADDIX INFORMATIQUE de Challans pour 1 poste informatique supplémentaire. L'ensemble de notre matériel informatique fait l'objet d'un contrat de location auprès de la société GRENKE, société partenaire d'ADDIX INFORMATIQUE. L'ajout du nouveau matériel représente un coût de location supplémentaire de 149,97 € par mois.

▪ **Poste téléphonique supplémentaire**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise CTV de La Roche Sur Yon concernant l'adjonction d'un accueil téléphonique et d'un portable pour un montant de 1 486,69 € TTC.

---

↳ **ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **Accueil périscolaire et Centre de loisirs « Les Loustics » - Convention de transports**

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la convention présentée par la Société SOVETOURS de La Roche Sur Yon concernant le transport des enfants de l'Accueil périscolaire « Les Loustics » qui doivent rejoindre l'École publique « Arc en Ciel » le matin de 8h41 à 8h50 les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins par le biais du circuit des transports scolaires primaires pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la fin du marché conclu pour le circuit des transports primaires soit le 31/08/2022.

➤ **Accueil périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » - Convention avec l'École privée**

Le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité, la convention présentée par l'École privée « Sainte Marie » et l'OGEC concernant la prise en charge par les employés communaux de l'Accueil périscolaire et Centre de loisirs « Les Loustics », de la surveillance des enfants sur la cour de récréation de l'École privée de 16h40 à 16h50.**

➤ **Convention École privée, OGEC et Comité de Cantine**

Le Conseil Municipal, **décide, à l'unanimité, de renouveler la convention passée avec l'École privée « Sainte Marie », l'OGEC et le Comité de Cantine concernant la prise en charge par un employé communal, de la surveillance des enfants sur la cour de récréation de l'École privée de 12h15 à 12h35 pour l'année scolaire 2016/2017.**

➤ **Structure de jeux**

Madame Emilie BOCQUIER présente le projet d'amélioration des jeux au plan d'eau des Abras. La commission a décidé d'effectuer des travaux pour la sécurité des enfants sur la structure actuelle. Ont déjà été changés récemment : le filet, le mur d'escalade et une latte de bois sur le pont. Prochainement des graviers seront rajoutés aux descentes du toboggan et de la rampe pour un meilleur amorti, des oreillettes de sécurité seront remises en haut de la rampe et les toits seront réparés et réinstallés pour l'esthétique de la structure.

En parallèle et en réponse aux parents et assistantes maternelles fréquentant les jeux avec de jeunes enfants, la commission a choisi, dans un large panel de jeux, d'installer une structure pour les 1-8 ans. Celle-ci sera placée près des jeux actuels, sur l'herbe de l'autre côté du chemin, de manière à être plus éloignée de l'eau. Cette structure comportera : un toboggan, un tunnel, différents éléments éducatifs : un panneau à manipuler et des éléments mobiles. Du Rubbagrass sera installé sous la structure pour le confort des enfants.

Madame Emilie BOCQUIER déplore les dégradations régulières sur les jeux et espère que les personnes malintentionnées s'abstiendront de casser ce nouvel investissement.

Le Conseil Municipal, **accepte, à l'unanimité, le devis de la Société AGORA COLLECTIVITÉS de Nioul-les-Saintes concernant l'acquisition d'un jeu extérieur pour le plan d'eau des Abras pour un montant de 6 998,40 € TTC.**

---

↪ **FINANCES ET ÉCONOMIE**

➤ **Instauration de la taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets non dangereux au site des Landes Franches pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de fixer la répartition du produit de cette taxe, pour l'année 2017, à hauteur de 50 %, seuil maximum, pour la Commune de Falleron.**

➤ **Préfecture de la Vendée – Avenants à la convention de transmission par voie électronique**

Le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité, de passer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état concernant le changement d'opérateur de transmission exploitant le dispositif de transmission par voie électronique des actes de la collectivité.**

Le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité, de passer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état concernant la transmission électronique des documents budgétaires sur actes budgétaires.**

## ↳ PERSONNEL COMMUNAL

### ↳ Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

Le Conseil Municipal **décide, après vote à bulletin secret, de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 24 heures et de nommer Madame Alice BARBIER sur ce poste.**

Résultat du vote : 20 votants, 20 pour.

---

## ↳ VIE MUNICIPALE

### ↳ Plan d'Eau - Passerelle

Le Conseil Municipal, **accepte à l'unanimité, le devis de la Société STEMBAT de Challans concernant les travaux de réhabilitation de cette passerelle pour un montant de 4 491,85 € TTC.** Une vigilance sera apportée par les Services techniques sur la réalisation de ce chantier conformément au cahier des charges.

---

## ↳ DIVERS

### ↳ Rallye du Ligneron

Madame Audrey PATARIN présente un **bilan très positif de la journée**, impression partagée par l'ensemble des membres du Conseil. Il est le fruit d'un important investissement de Monsieur Jean-Christophe RAGUET, Président de la Commission Vie Municipale, des agents municipaux et des membres de la Commission. La participation de 19 équipes à ce 1<sup>er</sup> rassemblement leur a permis de découvrir certains lieux ainsi que l'histoire de notre commune. Ce nombre a permis aussi de bien se roder et d'envisager un nouveau rallye à une fréquence à déterminer.

Monsieur le Maire remercie Vendée Eau pour la mise à disposition gratuite du site de la Cautuère.

### ↳ Présence élus

Suite à une remarque de Monsieur Malik RABIA, Conseiller d'opposition, au sujet de la présence de Monsieur le Maire aux séances de Conseil municipal à comparer à celle de Monsieur Henri de LA ROCHE SAINT ANDRÉ, Monsieur le Maire précise que depuis les élections de 2014 son temps de présence est de 82 %, celui de Monsieur Henri de LA ROCHE SAINT ANDRÉ, chef de file de l'opposition, est de 68 %.

Monsieur le Maire fait remarquer que sa présence au Conseil communautaire du Pays de Palluau se situe au-dessus de 95 % et celle au sein du Comité de Pilotage de la nouvelle communauté de communes « Challans-Gois Communauté » est de 100 % à ce jour.

Il précise qu'il est essentiel en cette période d'être présent au sein des communautés de communes, d'autant qu'il a toute confiance en Jean-Claude BIRON, 1<sup>er</sup> Adjoint ou, en cas d'absence, en Michel QUAIREAU, 2<sup>ème</sup> adjoint pour le représenter au niveau de la commune.

### ↳ Capacité de désendettement

Suite à une remarque de Monsieur Malik RABIA, Conseiller d'opposition, n'étant pas d'accord avec l'évaluation de KPMG à propos de la capacité de désendettement évaluée à 3,7 années, Monsieur Michel QUAIREAU prend la parole. Il rappelle ce qu'est une capacité de désendettement (dettes/CAF) d'une commune.

Il présente une autre source, celle de la Direction Générale des Finances Publiques dont il est délicat de mettre en doute la compétence et les sources. Elle présente le même résultat que KPMG : 3,68 années, ce qui n'a rien d'anormal puisque KPMG puise ses sources sur nos propres comptes de gestion.

3,7 années, est-ce un niveau inquiétant ? Selon KPMG, le seuil de prudence se situe à 7 années. Selon d'autres sources :

- La Lettre des Finances : zone verte (inférieur à 8), entre 8 et 11 ans (zone médiane), entre 11 et 15 ans (zone orange, plus de 15 ans (zone rouge).

- Les Finances locales : seuil critique : 11 à 12 ans.

Monsieur le Maire rappelle que ce très bon résultat (3 fois moins que le seuil d'alerte) est le fruit d'un travail mené depuis des années nous permettant de dégager une CAF à un niveau élevé (supérieur à 500k€) et d'un désendettement graduel (2008 : 3,2 M€, 2015 : 2,4 M€). Et pourtant dans un même temps, nous avons très peu joué sur le levier fiscal (au niveau de l'inflation) et nous avons entamé quelques investissements structurants.

Confortés par les conclusions de notre Trésorerie, validant notre capacité à financer nos emprunts importants à venir, nous pouvons nous réjouir d'avoir atteint un tel niveau de capacité de désendettement. Ceci doit nous permettre de poursuivre, avec prudence, nos gros investissements alors que les diminutions de recettes de l'État sont plus fortes et les baisses des aides des collectivités territoriales (Région, Département) réelles. Et tout logiquement, avec la souscription de nouveaux emprunts, dont les taux sont à des niveaux records, notre capacité de désendettement remontera.

**En conclusion, la capacité de désendettement présentée par la Cabinet KPMG était juste et se situe à un niveau excellent.**

#### ➤ Système de vidéoprotection

Monsieur le Maire a sollicité Monsieur le Préfet le 29 août afin qu'un diagnostic sûreté soit réalisé sur notre commune. Suite à une réponse positive, une visite sera organisée le 18 novembre 2016 en présence de Monsieur le Maire, Monsieur Jérémy CHASSERIEAU, Policier municipal, Monsieur Jean-Christophe RAGUET, Adjoint à la Vie Municipale et Monsieur Bernard ROBIN, Responsable des services techniques et le référent sûreté gendarmerie afin d'effectuer un diagnostic sur l'ensemble de la commune en matière de sécurité.

Un système de vidéoprotection pourrait être mis en place au niveau du complexe sportif compte tenu du nombre important de dégradations commises.

Le diagnostic sera restitué au Conseil qui fixera les orientations et les limites en la matière.

---

### ↳ QUESTIONS DIVERSES

#### ➤ Participation citoyenne

En écho à la réunion publique du 15 septembre, Madame Nadia RABREAU rappelle l'adoption de la participation citoyenne par les élus en janvier 2015 ainsi que les réticences, les réserves des Ligneronnais à confier le rôle de référent à des habitants de quartier. Aucune personne s'est spontanément portée candidate.

Il est rappelé que les panneaux et les adhésifs préventifs ont été achetés mais qu'il ne paraît pas judicieux de les mettre sans relais.

Pour le moment, le principal responsable, référent, est le Maire et le Policier municipal par délégation en matière de sécurité. De plus, chaque semaine, un élu (Maire ou Adjoint) est de permanence et peut être contacté par les citoyens (affichage des coordonnées en Mairie).

Madame Marie-Ange FOUQUET rappelle le rôle distinct des référents du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

En accord avec le Conseil, après débat, Monsieur le Maire et Madame Nadia RABREAU vont proposer une organisation sur la base de référents élus.

#### ➤ Cérémonie des vœux

La **cérémonie des vœux du Maire** est prévue le **vendredi 13 janvier** à 19 heures, Salle Jacqueline Auriol.

#### ➤ Élections Conseil Municipal des Jeunes

L'**élection des membres du Conseil Municipal des Jeunes** est organisée le **vendredi 14 octobre** de 10h à 12h salle du Conseil Municipal. Les élus sont invités à se joindre à cette élection.

➤ **2<sup>ème</sup> Séminaire des élus sur la Fusion des Intercommunalités : 19 octobre 2016**  
Covoiturage proposé à partir de la Mairie pour un départ à 17h50.

Pour extrait,  
Affiché le 10 Octobre 2016,  
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,